
Langue et littérature en Vallée d'Aoste au XVI^e siècle

Humanistes valdôtains

Le XVI^e siècle, en Vallée d'Aoste comme dans toute l'Europe, se caractérise par la diffusion des nouveaux canons esthétiques venant d'Italie, qu'inspirent la redécouverte de l'art et de l'architecture antiques et de la littérature classique gréco-latine. Entamée dans le domaine artistique par le prieur de Saint-Ours d'Aoste Georges de Challant († 1509) et par son cousin Charles, prévôt de Saint-Gilles de Verrès († 1518), cette tendance se précise grâce à des personnalités telles que le chanoine lorrain Jean de Gombaudel, constructeur de la façade de la cathédrale d'Aoste en 1526, et Amedeo Berruti, évêque d'Aoste (1515-1525), auteur d'un *Dialogus de amicitia vera et de amore honesto* en latin, s'inspirant de modèles antiques. Egalement inspiré de valeurs

classiques actualisées par une relecture chrétienne, le *Discours aux fils* du juriste Jean-Humbert de Vallaise, baron d'Arnad, édité en 1592, est cependant écrit en français.

Parmi les personnalités qui illustrent le milieu intellectuel valdôtain de l'époque méritent d'être signalés les noms de l'archidiacre Jean-Louis Vulliet des seigneurs de Saint-Pierre, recteur de la faculté de droit de l'Université de Pavie en 1547 ; de Louis Fabri des seigneurs de Cly, professeur à la faculté de droit de l'Université de Bologne ; du cordelier Antoine Savioz († 1565), d'Aymavilles, professeur à l'Université de Pavie ; du chanoine Urbain d'Avise, vicaire général de l'évêque Gazino, docteur ès droits, médecin et naturaliste.



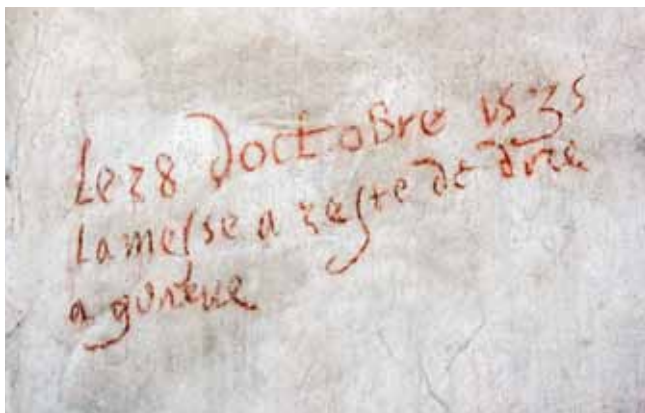
Le prieur de Saint-Ours Georges de Challant (collection privée)

Réforme protestante et Réforme catholique

Le renouveau des arts et des lettres a son parallèle, pour ce qui est du domaine religieux, dans la remise en question de l'autorité de l'Eglise : la critique philologique des Ecritures met en doute les interprétations traditionnelles et révèle l'ignorance du clergé, la vie sécularisée et parfois scandaleuse des prêtres et des prélats suscite l'indignation des fidèles. Le mouvement évangélique déclenché par Luther se répand en Vallée d'Aoste aussi, où les contacts avec les milieux réformés sont facilités par la proximité géographique avec Genève, l'un des foyers les plus actifs de la propagande protestante. Les événements politiques qui se produisent en 1536, qu'on rapportera par la suite, empêchent cependant que le protestantisme s'installe dans la région.

La réaction catholique s'y manifeste par l'adhésion aux positions exprimées par le Concile de Trente, où le chanoine de la cathédrale Barthélemy Berthod († 1575), de Courmayeur, théologien expert, représente l'évêque d'Aoste Pietro Gazino. La nécessité de contrecarrer les succès de la prédication protestante entraîne, du côté catholique, un approfondissement de la réflexion théologique et un appel à l'ordre dans le domaine disciplinaire. Le nouveau climat culturel trouve un interprète qualifié en la personne du chanoine Michel Perret, de Cogne, étudiant à Louvain, puis à Paris et l'Université de Dôle, docteur ès arts en 1574, en théologie et ès droits, professeur à Louvain, puis à la *Grande Eschole* d'Aoste en 1578 et curé de Saint-Jean en 1588, qui est l'auteur d'un manuel de théologie dogmatique et morale, d'herméneutique et de prédication.

Les polémiques doctrinales et littéraires entre protestants et catholiques se développent dans le domaine historiographique aussi : le but des uns est notamment de contester la légitimité de la prétendue origine apostolique de la hiérarchie catholique, celui des autres de la réaffirmer, ainsi que de



Graffiti reflétant la diffusion du Protestantisme (château d'Issogne)

justifier historiquement la validité de la tradition catholique dans son ensemble, y compris le culte des saints. C'est dans ce contexte que naissent les premiers, modestes essais d'historiographie ecclésiastique valdôtaine : en 1549 le chanoine de la cathédrale Jean-Louis Vaudan écrit un *Catalogus presulum Auguste Pretoree* (sic) en forme de chronique et une autre liste des évêques d'Aoste est compilée par le juriste Bonaventure-Philibert Bornyon vers la fin du siècle. L'intention apologétique anti-protestante se manifeste également par une *Vie de saint Grat*, éditée en 1575, caractérisée par une absence totale de méthode critique (ce n'est en fait que la traduction de la *Magna legenda Sancti Grati* remontant au XIII^e siècle), mais qui présente néanmoins deux caractéristiques intéressantes au point de vue historique : ses auteurs sont deux laïques, citoyens d'Aoste, Mathieu Viettes et Aimé-Gaspard de La Crête ; et il s'agit de la plus ancienne publication valdôtaine imprimée en français, qui démontre donc la volonté de populariser les contenus de la religion catholique en utilisant la langue vulgaire.

Une séance historique de l'Assemblée des Etats

Au début du XVI^e siècle, la langue exclusive de l'administration est encore, partout dans l'Europe occidentale, le latin, la langue universelle de l'Eglise et de l'Empire. L'essor des Etats « nationaux » tels que la France, l'Angleterre et l'Espagne, favorise cependant l'usage de plus en plus fréquent des langues vulgaires respectives, dans des domaines de plus en plus nombreux et même dans les occasions officielles et les moments institutionnels. Pour ce qui est du français, le roi de France François I^{er} établit en 1539, par son édit de Villers-Cotterêts, que tous les actes publics seront désormais écrits en cette langue dans tout le Royaume.

Trois ans auparavant, l'Assemblée des Etats du Duché d'Aoste anticipe cette décision capitale, en rédigeant pour la première fois en français le procès-verbal officiel de sa séance du 28 février 1536. Cette réunion se déroule dans des conditions dramatiques. Les Etats de Savoie – Savoie, Piémont, Nice, les territoires savoyards de la Suisse romande actuelle – sont occupés par les troupes françaises, les Valaisans et les Bernois. Le duc Charles II est assiégé à Verceil. La Vallée d'Aoste est la seule région libre. La propagande protestante s'y répand et se double d'une action politique en faveur de l'annexion à la Confédération suisse. Seule institution à même de maîtriser la situation, l'Assemblée des Etats se réunit à Aoste, convoquée par le bailli Mathieu de Lostan. L'heure est aux décisions irrévocables : les Valdôtains sont appelés à décider s'ils veulent demeurer fidèles au catholicisme et au duc de Savoie. L'Assemblée vote en faveur de l'Eglise et du duc et engage ses membres à assurer la défense du Pays de toute invasion étrangère. Il est nécessaire que cette décision soit connue de la population de toute la Vallée, il faut donc qu'elle soit compréhensible au peuple : d'où le choix de rédiger le compte-rendu de cette réunion capitale en français et non en latin comme d'habitude.

Le français langue officielle

Quand le duc Emmanuel-Philibert de Savoie reconstitue ses Etats, en 1559, il entreprend une série de réformes visant, entre autres, la modernisation de l'administration : comme François I^{er}, il ordonne notamment le remplacement du latin par la langue vulgaire dans tous les actes publics. C'est ainsi que le français devient la langue officielle en Vallée d'Aoste, aux termes d'un édit daté de Rivoli le 22 septembre 1561. Les raisons de la décision du duc y sont clairement expliquées : constatant « être chose fort nécessaire et profitable pour le bien et commodité de nos sujets et Pays, faire accoutumer et user en tous affaires, tant de justice que autres, la langue vulgaire, chaque province la sienne » ; et prenant acte que, « ayant toujours et de tout temps été la langue française en notre Pays d'Aoste plus commune et générale que point d'autre ; et ayant le peuple et sujets dudit Pays averti et accoutumé de parler la dite langue plus aisément que nulle autre », Emmanuel-Philibert défend à tous ceux qui rédigent des actes publics d'utiliser « en leurs procédures tant de justice, que autre, de la langue latine, la quelle, outre ce qu'ils ne la savent user parfaitement, n'est si intelligible aux peuples comme la française ». Il ordonne donc que « au dit Pays et Duché d'Aoste, nulle personne quelle que ce soit ait à user tant ès procédures des procès et actes de justice, que à coucher contrats, instruments, enquestes ou autres semblables choses d'autre langue que la française, à peine de nullité des dits contrats et procédures, et de cent livres d'amende ».

Malgré les oppositions des notaires et des gens de robe, qui voudraient continuer à utiliser leurs formulaires en latin incompréhensibles pour la grande majorité de la population, le duc maintient fermement sa décision. Le français demeurera la langue usuelle des Valdôtains jusqu'au XX^e siècle.

La culture juridique et administrative : le *Coutumier*

Les réformes d'Emmanuel-Philibert vont dans le sens de centraliser le pouvoir dans la personne du souverain et de supprimer le pluralisme juridique typique du Moyen Age. Prenant toutefois acte du loyalisme qu'ont démontré les Valdôtains pendant l'occupation française de la Savoie et du Piémont, il confirme les franchises de la Vallée d'Aoste et ses institutions particulières, y compris le Conseil des Commis, créé le 7 mars 1536 par l'Assemblée des Etats pour gouverner le Pays. Les anciennes coutumes orales demeurent donc à la base du droit valdôtain ; mais on ressent la nécessité d'en rationaliser la pratique en les rédigeant par écrit, de manière à en faciliter la connaissance et l'application, particulièrement quand les procès sont traités en deuxième instance par les tribunaux d'appel nouvellement institués par le duc : les Sénats de Piémont et de Savoie, auxquels les Valdôtains peuvent recourir contre les sentences des juges locaux.

L'Assemblée des Etats obtient du duc l'autorisation de compiler un *Coutumier*



Procès-verbal de l'Assemblée des Etats du 29 février 1536

et de nommer à cet effet une commission de juristes présidée par le premier sénateur de Savoie Jean-Geoffroy Ginod, évêque de Belley. Commencés en 1573, les travaux de la commission s'achèvent en 1588, quand le duc Charles-Emmanuel I^{er} promulgue enfin le recueil des *Coutumes du Duché d'Aouste*, imprimé à Chambéry par Louis Pomar, formé de six livres et comprenant en tout 4262 articles. *Summa* de la science juridique valdôtaine, le *Coutumier* concerne tant le droit civil que pénal et régleme les magistratures locales et les professions libérales. De nombreux juristes et praticiens collaborent à sa rédaction, dont François et Jean-Humbert de Vallaise, François-René de Nus, Claude d'Avise, Antoine et Pantaléon Vaudan, Bonaventure-Philibert Bornyon, Vincent Ottiné, Guillaume Lyboz et Vincent Régis.

Au XVI^e siècle plusieurs Valdôtains occupent quelques-unes des plus importantes magistratures politiques et administratives des Etats de Savoie : René de Challant († 1565), maréchal de Savoie, est lieutenant général des Etats de Savoie pendant l'exil d'Emmanuel-Philibert ; pendant le règne des ducs Charles II, Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel I^{er} se succèdent dans la charge de premier secrétaire d'Etat Jean Vulliet de Saint-Pierre († 1549), Jean Fabri de Cly († 1578), Jean-François de La Crête († 1588) et Pierre-Léonard Roncas († 1639).

Les bibliothèques et l'imprimerie

La diffusion de l'imprimerie et la production de publications à des prix accessibles permettent la formation d'importantes bibliothèques non seulement auprès des institutions ecclésiastiques, où les livres imprimés s'ajoutent aux collections de manuscrits, mais aussi dans les milieux aristocratiques et chez les particuliers. Les bibliothèques actuelles du Grand Séminaire d'Aoste, des chapitres de la cathédrale et de la collégiale Saint-Ours, de l'Académie Saint-Anselme, du couvent des Capucins de Châtillon et des Archives historiques régionales comptent de nombreux incunables et éditions du XVI^e siècle ayant appartenu à des personnages marquants de la culture valdôtaine de l'époque : il s'agit de livres concernant le culte religieux (dont notamment les *Constitutiones synodales Augustensis dyocesis* de l'évêque François de Prez, de 1504, et le *Bréviaire* à l'usage d'Aoste de 1533), de grammaires latines et hébraïques, de classiques grecs et latins, d'œuvres des Pères de l'Eglise. Les anciens inventaires des châteaux attestent la présence dans les bibliothèques nobiliaires d'ouvrages hagiographiques, mais surtout d'un grand nombre de livres au contenu profane : des classiques latins, des poèmes chevaleresques, des fabliaux, des romans allégoriques, des compilations encyclopédiques, des chroniques, des œuvres de Rabelais, des traductions en français de Virgile, de Pétrarque et de l'Arioste, etc. Ces livres sont imprimés à l'étranger, en France surtout ; l'installation d'une imprimerie à Aoste par Marc-Antoine de La Rue ne date que des années 1595-96.

BIBLIOGRAPHIE

Textes valdôtains du XVI^e siècle

L'essai d'A. BERRUTI, *Dialogus de amicitia vera et de amore honesto*, Romæ 1517, a fait l'objet du mémoire de S.-B. VUILLERMIN, *Un ouvrage de Mgr Amédée Berruti*, publié dans le XIX^e « Bulletin de l'Académie Saint-Anselme » (1905), pp. 311-313.

L'opuscule de J.-H. DE VALLAISE, *Discours aux fils*, Turin 1592, est aujourd'hui introuvable : J.-A. DUC en résume le contenu dans le 6^e tome de l'*Histoire de l'Eglise d'Aoste*, Châtel-Saint-Denis 1911, pp. 473-475.

L'œuvre de M. PERRET, formée de 21 volumes en latin conservés dans la bibliothèque du Grand Séminaire d'Aoste, est inédite.

A. P. FRUTAZ a publié le *Catalogus presulum Auguste Pretoree* de J.-L. VAUDAN et le *Catalogus reverendissimorum dominorum episcoporum ecclesie cathedralis Auguste Pretorie* de B.-Ph. BORNAYON dans *Le fonti per la storia della Valle d'Aosta*, Roma 1966, pp. 247-270

M. VIETTES, A.-G. DE LA CRÊTE, *Vie de saint Grat*, Lyon 1575 : cet ouvrage est aujourd'hui introuvable. La Bibliothèque régionale d'Aoste en possède une copie manuscrite, qui pourrait être le texte original, préparé pour l'impression, ainsi qu'une traduction en italien par Giovanni Luigi Marcoaldo (*Narratione della vita di san Grato vescovo d'Agosta*), imprimée à Turin en 1598.

Le procès-verbal de la séance de l'Assemblée des Etats du 29 février 1536 est publié (avec la date inexacte du 28) par E. BOLLATI dans le 1^{er} tome de *Le congregazioni dei Tre Stati della Valle d'Aosta*, Torino 1877, pp. 19-27.

Le texte de l'édit de Rivoli du 22 septembre 1561 est édité par F. A. DUBOIN, dans *Raccolta delle leggi, editti, manifesti della Real Casa di Savoia*, t. V, Torino 1829, pp. 844-845 ; il est reproduit par L. COLLIARD dans *Edits des ducs de Savoie concernant le particularisme valdôtain*, Aoste 1973, pp. 34-36.

Coustumes du Duché d'Aouste avec les uz et stils du Pays, Chambéry 1588 ; une seconde édition amendée fut éditée à Aoste en 1684 par l'imprimeur Etienne Riondet. Quatre réimpressions de la première ont paru, dont la dernière est accompagnée d'une étude de G. RODDI (Saint-Christophe - Aoste, 2003).

F. DE PREZ, *Constitutiones synodales Augustensis dyocesis*, s. l. 1504.

Breviarium ad alme Augustensis Ecclesie Ritum, Taurini 1533 ; probablement dans la même période furent imprimés deux autres témoins du rit particulier en vigueur dans le diocèse d'Aoste : le Missel et le Livre d'Heures à l'usage du diocèse d'Aoste, documentés respectivement en 1580 et en 1558, mais dont aucun exemplaire n'est parvenu jusqu'à nous.

Le seul produit connu à ce jour de l'imprimerie de Marc-Antoine de La Rue est une xylographie représentant la Sainte Vierge du sanctuaire de Mondovi.

Ouvrages sur l'histoire linguistique de la Vallée d'Aoste

- E. BÉRARD, *La langue française dans la Vallée d'Aoste : réponse à M. le chevalier Vegezzi-Ruscalla*, Aoste 1862.
- F.-G. FRUTAZ, *Les origines de la langue française dans la Vallée d'Aoste*, Aoste 1913.
- J.-A. DUC, *La langue française dans la Vallée d'Aoste*, Saint-Maurice 1915.
- A. RÉAN, *La phase initiale de la guerre contre la langue française dans la Vallée d'Aoste*, Ivrea 1923.
- E. PAGE, *Autonomie et langue française*, Aoste 1949.
- J. BROCHEREL, *Le patois et la langue française en Vallée d'Aoste*, Neuchâtel 1953.
- M. DURAND, *La langue française nous appartient de droit naturel et de droit historique*, dans « Bulletin de l'Académie Saint-Anselme », 35 (1958), pp. 9-52.
- *Bulletin de la Ligue Valdôtaine (1912-1926)*, Aoste 1974.
- A. BÉTEMPS, *Les Valdôtains et leur langue*, Aoste 1979.
- J.-P. MARTIN, *Aperçu historique de la langue française en Vallée d'Aoste*, s. l. [Aoste] 1982.
- T. OMEZZOLI, *Alcune postille sulle lingue dei Valdostani*, Aosta 1995.

Ouvrages sur la culture valdôtaine et anthologies

- A. PETIGAT, *La littérature française dans la Vallée d'Aoste*, Paris 1913.
- F. NERI, *La cultura letteraria valdostana*, Milano 1928.
- J. LALE DÉMOZ, *Coup d'œil rapide sur la production historique et scientifique du Pays d'Aoste*, Aoste 1937.
- J. BRÉAN, *Anthologie littéraire valdôtaine*, Aoste 1948.
- M. DURAND, *Causeries littéraires et historiques*, Aoste 1961.
- L. COLLIARD, *La culture valdôtaine au cours des siècles*, Aoste 1976.
- *Petite anthologie valdôtaine*, rassemblée par A. CHENAL, C. ARTAZ et J.-C. PERRIN, Aoste 1964.
- *Recueil de textes valdôtains*, 4 voll., Aoste 1967-1968.
- *La littérature valdôtaine au fil de l'histoire*, par R. GORRIS, Aoste 1993.
- R. GORRIS, *Romans et romanciers valdôtains*, dans *Réalités et perspectives francophones dans une Europe plurilingue*, Aoste 1994, pp. 127-153.
- J.-G. RIVOLIN, *Écrivains d'histoire au Val d'Aoste*, ibidem, pp. 117-126.
- *Morceaux choisis de la littérature valdôtaine contemporaine*, rassemblés par M. JANS, Aoste 1996.